

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N° 911

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 22

À l'alinéa 7, après le mot :

« détenteurs »,

insérer les mots :

« de ces titres sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.